

LUNDI 6 MARS

MOUVEMENT FRANÇAIS

POUR LE

PLANNING FAMILIAL

21.55 > FRANCE 5 (TNT)

ON LES APPELAIT LES DAMES DU PLANNING

Documentaire de Marie-Monique Robin

Contrôle des naissances, contraception, avortement... L'épopée mouvementée du Planning familial, racontée par celles et ceux qui ont fait son histoire. "Nous aurons les enfants que nous voulons." Symbole des luttes féministes des années 60 et 70, le slogan faisait mouche par sa formule si étrangement volontariste. A une époque où les moyens contraceptifs venaient à peine d'être autorisés et où l'avortement était encore considéré comme un crime, il n'était pas question, en matière de maternité, de faire usage de sa volonté, tout juste osait-on parler de grossesses non désirées. Du désir au libre choix, le fossé semblait immense. Mais les féministes comprirent vite que l'émancipation des femmes passerait d'abord par la libre disposition de leur corps. Pivot central de ce combat, le mouvement français pour le Planning familial fête cette année ses cinquante ans. C'est cette épopée que Marie-Monique Robin retrace dans ce documentaire instructif mais scolaire, recueillant entre deux archives les propos de celles et ceux qui ont fait son histoire. Une histoire qui remonte à 1798, quand Malthus, un pasteur anglican, publie

son *Essai sur le principe de population*, prônant l'abstinence sexuelle afin de limiter les naissances et endiguer la misère. Un siècle plus tard, le néo-malthusianisme – l'ancêtre du Planning familial – préconise la libre maternité et les méthodes anticonceptionnelles (diaphragme, cape utérine...). Porté par des militants anarchistes comme Paul Robin, Jeanne et Eugène Humbert, qui voient dans la régulation des naissances une arme révolutionnaire, le mouvement prospère jusqu'à la Grande Guerre. Accusés de pornographie, ils deviennent la cible

des "repopulateurs" de droite et de gauche, qui réclament une politique nataliste pour enrayer la chute démographique due à la guerre. Une loi réprimant la contraception et l'avortement est votée en 1920. C'est afin de faire abolir cette loi et de développer en France le principe, très en vogue aux Etats-Unis, de contrôle des naissances et de planification familiale, que Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé, gynécologue, fonde en 1956 l'association Maternité heureuse, qui en 1960 deviendra le Planning familial. Il y avait urgence : 600 000 avortements clandestins étaient pratiqués chaque année, avec une hygiène souvent déplorable. Les morts se comptaient par milliers. C'est en 1961 que sera créé, illégalement, le premier centre de Planning familial. Si de nos jours les 70 permanences animées par des bénévoles sont légales – depuis les lois Neuwirth (1966) et Veil (1974) autorisant la contraception et l'avortement –, le but reste d'offrir une structure d'accueil, militer pour une éducation sexuelle, à quoi s'ajoutent aujourd'hui la lutte contre le sida et celle contre les violences faites aux femmes.

Nathalie Draz